

Nos pratiques en affaires

Notre **Code de conduite et de déontologie**



Notre Code de conduite et de déontologie

Dans ce Code, le Conseil d'administration et le Directoire du Groupe établissent les principes et les pratiques qui définissent nos normes éthiques et nos méthodes de travail.

En le suivant, nous installerons une culture d'entreprise éthique en vertu de laquelle le comportement responsable est élevé au rang de seconde nature. Nous préserverons ainsi notre atout le plus précieux, à savoir notre réputation, ce qui se traduira par une création durable de valeur pour nos actionnaires. Le Code définit les normes qui nous aident à concrétiser cette volonté.

Il repose sur trois Principes: l'Orientation client qui consiste à bâtir une relation génératrice de valeur à long terme en nous concentrant sur les performances des investissements, et en anticipant et gérant les conflits d'intérêts; l'Excellence dans tout ce que nous entreprenons, depuis nos produits et nos services jusqu'à la manière dont nous collaborons à l'échelle de la banque afin d'offrir le meilleur d'UBS; et la Performance durable qui a pour but de renforcer notre réputation de société solide et de dégager des rendements à l'avenir pour nos actionnaires.

Il est essentiel que nous nous conformions tous à ces Principes. Pour simplifier, si nous adoptons les bons comportements dans notre travail, nous deviendrons une entreprise meilleure et encore plus performante.

Le Code s'applique partout et à tout le monde

Le Code couvre nos relations avec nos parties prenantes, nos clients, nos contreparties, nos actionnaires, les autorités réglementaires et les partenaires d'affaires, ainsi que nos échanges en interne. Il constitue le socle de l'ensemble de nos politiques (policies), de nos directives et de nos procédures.

La méconnaissance du Code n'est pas une excuse

Dans le cadre de notre formation, nous entendons tous parler des normes contenues dans le Code et nous apprenons à les appliquer. Cela dit, nous vous encourageons vivement à lire le Code et à vous l'approprier. La méconnaissance du Code ne constitue pas une excuse pour l'enfreindre.

Notre Conseil d'administration et notre Directoire du Groupe adhèrent pleinement au Code et ont besoin que l'ensemble de la banque y adhère aussi

Le Code fait l'objet d'une adhésion totale de la part du Conseil d'administration et du Directoire du Groupe. Chacun de nous doit veiller à ce que ses actions et ses décisions quotidiennes respectent les normes définies dans ce document. Avant tout, il s'agit de placer les intérêts d'UBS, de nos clients et de nos actionnaires au-dessus des nôtres.

Il va de soi que le Code ne peut décrire tous les scénarios envisageables. Si vous êtes confronté à une situation inattendue, appuyez vous sur ces règles éthiques pour évaluer la situation et demandez conseil ou de l'aide.

Merci pour votre soutien.



Axel A. Weber
Président du Conseil d'administration



Sergio P. Ermotti
Group Chief Executive Officer

Sommaire

Lois, règles et réglementations	6
Comportement éthique et responsable	8
Partage, utilisation et stockage de l'information	9
Création d'une culture d'entreprise adéquate	11
Société et environnement	13
Violation du Code	14
Application du Code	15

Lois, règles et réglementations

Respect de la loi

Nous obéissons aux lois, aux règles et aux réglementations des pays où nous vivons, travaillons et exerçons nos activités, ainsi qu'aux politiques (policies), aux directives et aux procédures internes d'UBS.

Nous coopérons avec les autorités réglementaires en faisant preuve d'ouverture et de transparence dans nos relations avec elles.

Activités transfrontalières

Lorsque nous travaillons en dehors de nos frontières, nous nous plions à toutes les lois, les règles et les réglementations en vigueur, que ce soit dans notre pays ou à l'étranger.

Dans le cadre de ventes, d'achats, de visites et de relations impliquant des clients en dehors de nos frontières, nous nous devons de comprendre les règles, les lois et les politiques (policies) applicables et de nous y conformer.

Relations loyales, concurrence loyale et comportement approprié sur le marché

Si nous enregistrons de meilleurs résultats que nos concurrents, c'est en toute loyauté et honnêteté, et non pas en recourant à des manœuvres déloyales ou sournoises.

Nous n'exagérons pas, nous ne déformons pas et nous n'essayons pas de dissimuler les faits ou la vérité. Nous n'utilisons pas non plus des informations que nous ne sommes pas censés posséder dans le but d'obtenir un avantage déloyal sur nos concurrents.

Nous agissons de façon loyale, honnête et en toute bonne foi avec l'ensemble de nos interlocuteurs : nos clients, nos partenaires d'affaires, nos concurrents, nos fournisseurs et le public.

Nous respectons l'ensemble des lois, des règles et des réglementations conçues pour instaurer des conditions de jeu équitables, notamment les lois antitrust et le droit de la concurrence.

Lutte contre la criminalité

Nous avons le devoir de préserver l'intégrité du système financier, ainsi que de nos propres activités.

C'est pourquoi nous mettons donc tout en œuvre pour lutter contre le blanchiment d'argent, la corruption et le financement du terrorisme, y compris l'application de sanctions à l'échelle mondiale conformément à notre politique.

Blanchiment d'argent

Nous avons mis en place des dispositifs rigoureux destinés à détecter, signaler et prévenir toute suspicion en matière de blanchiment d'argent.

Corruption

Nous adoptons une politique de tolérance zéro en matière de corruption ou quelque sorte de pots-de-vin que ce soit, y compris pour les paiements dits de complaisance. Nous n'offrons ni n'acceptons de cadeaux ou de paiements indus dans le cadre de nos activités.

Activité criminelle

Nous observons une obligation de diligence et nous sommes en permanence à l'affût d'éventuelles activités suspectes que nous signalons à notre hiérarchie sitôt que nous les découvrons. Nous appliquons les réglementations KYC, « connaître son client », au sens strict.

Questions fiscales

Nous respectons non seulement la lettre mais aussi l'esprit de l'ensemble des lois, des règles, des réglementations et des traités auxquels nous sommes soumis en matière fiscale dans le monde entier. Nous payons et déclarons tous les impôts que nous devons. Nous communiquons les informations se rapportant à notre propre situation fiscale et celle de nos clients et collaborateurs comme requis.

Nous n'aidons pas nos clients à éviter de payer les impôts qu'ils doivent ou à déclarer leurs revenus et gains, nous ne soutenons pas non plus quelque transaction que ce soit dont nous savons où supposons que le résultat fiscal se base sur des hypothèses improbables ou la dissimulation de faits.

Comportement éthique et responsable

Valeurs et déontologie

Nous ne nous contentons pas de respecter les lois, les règles et les réglementations dans toutes nos activités. Nous faisons ce qui est juste. Nous ne nous interrogeons pas seulement sur la légalité de ce que nous faisons, mais aussi si cela cadre avec nos trois Comportements UBS: Intégrité, Collaboration et Défi constructif.

Relation avec la clientèle

Nous prenons soin de nos clients sur le long terme. C'est en gagnant leur confiance que nous nous assurons leur fidélité.

Nous tâchons d'anticiper les besoins de nos clients avant qu'ils ne les expriment. Nous mettons tout en œuvre pour leur fournir un service exceptionnel. Nous nous assurons que nos produits et services sont appropriés pour nos clients et sont vendus de manière à ne pas être contraires à leurs intérêts. Nous les traitons de façon équitable, avec le même niveau de courtoisie et de respect quelle que soit leur taille.

Conflits d'intérêts

Nous plaçons les intérêts de nos clients avant les nôtres et les intérêts d'UBS avant nos intérêts personnels. Et nous ne laissons jamais nos intérêts personnels ou ceux d'UBS interférer avec les conseils que nous donnons à un client ou avec nos relations avec eux.

Nous disposons de systèmes conçus pour identifier et gérer les éventuels conflits d'intérêts. Dès que nous en détectons un, nous le signalons immédiatement à notre supérieur hiérarchique ou à Legal ou à Compliance & Operational Risk Control.

Partage, utilisation et stockage de l'information

Publication et partage d'informations

Lorsque nous partageons ou publions une information, notamment des informations financières, que ce soit avec le public ou nos autorités réglementaires, nous prenons toutes les précautions pour nous assurer qu'elle soit exacte, à jour et aussi facile à comprendre que possible (et conforme à toutes les obligations juridiques et réglementaires, et aux meilleures pratiques).

Nous disposons d'un cadre de contrôle interne conçu pour soutenir la préparation et la représentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes internationales d'information financière IFRS et libres d'inexactitudes significatives.

Sur la base de leur travail de révision, nos réviseurs externes indépendants expriment une opinion sur nos contrôles internes en matière de reporting financier ainsi que sur les états financiers eux-mêmes. Notre fonction d'audit interne apporte souvent son soutien à nos auditeurs externes en les aidant dans leur travail. Elle évalue également notre suivi de notre stratégie et l'efficacité de notre gouvernance, de notre contrôle des risques et de nos processus de contrôle.

Informations privilégiées

Nous n'utilisons jamais les informations privilégiées (informations importantes non publiques) à d'autres fins que celles pour lesquelles elles nous ont été initialement confiées.

Après avoir tout mis en œuvre pour vérifier que nous sommes bien en possession d'informations privilégiées, nous ne les partageons qu'avec les personnes qui ont besoin d'en avoir connaissance. Cela vaut aussi bien pour les collaborateurs d'UBS que pour les tiers, conformément à nos procédures internes ainsi qu'à l'ensemble des lois, des règles et des réglementations en vigueur.

Confidentialité clients

Nos clients nous font confiance pour conserver les informations qu'ils ont partagées avec nous en toute sécurité et ne les utiliser qu'aux fins convenues avec eux.

Nous observons les normes les plus strictes en matière de sécurité des informations afin de garantir la confidentialité des informations de nos clients et de protéger leurs droits légitimes à la confidentialité. Nous disposons de normes et de procédures très strictes en termes de sécurité des données, lesquelles sont destinées à éviter leur falsification, leur consultation ou leur utilisation par les mauvaises personnes, leur vol, leur perte ou leur destruction.

Nous ne communiquons jamais les coordonnées de nos clients, sauf si nous avons reçu une autorisation expresse de leur part ou si nous sommes soumis à l'obligation juridique de les transmettre aux autorités compétentes. Même au sein d'UBS, nous ne partageons les coordonnées des clients qu'avec les collègues qui en ont effectivement besoin pour servir les intérêts de nos clients.

Création d'une culture d'entreprise adéquate

Diversité et égalité des chances

Nous sommes convaincus que la diversité d'origines, de pensées et d'opinions fait la force de notre banque. Les personnes issues d'horizons différents nous apportent des idées, des approches et des expériences nouvelles et précieuses.

Quel que soit son statut, chacun a l'opportunité de faire carrière chez UBS indépendamment de son origine ethnique, de son sexe, de son origine, de son âge, de son handicap, de son orientation sexuelle ou de sa religion. Nous travaillons à la mise en place d'une culture d'entreprise où toute personne se sent bienvenue et respectée, où chaque collaborateur a la sensation d'être un membre apprécié de l'équipe, quel que soit son poste au sein d'UBS.

Nous ne tolérons aucune forme de discrimination, de brimade ou de harcèlement. Nous encourageons nos collaborateurs à s'exprimer et à signaler toute anomalie par le biais de canaux bien identifiés, sans crainte de représailles.

Performance et professionnalisme

Notre professionnalisme, notre intégrité et notre quête d'excellence sont les clés de la création de valeur pour nos clients et nos actionnaires. Notre politique de rémunération est donc destinée à récompenser la création de valeur à long terme en conciliant le rendement et une prise de risque mesurée qui met l'accent sur la mise en œuvre de saines pratiques de gestion du risque.

Nous savons que la solidité de notre banque repose sur celle de nos collaborateurs. Nous faisons donc tous les efforts possibles pour créer un environnement de travail où le talent peut s'exprimer et atteindre son plein potentiel.

Protection de nos actifs

Nous prenons bonne garde des actifs d'UBS que nous conservons: des informations sensibles et confidentielles liées à nos activités, de nos projets et de nos collaborateurs jusqu'à notre propriété intellectuelle, nos systèmes et nos équipements, ainsi que les documents, informations et autres éléments appartenant à autrui qui nous sont confiés ou mis à disposition. Cela signifie que nous nous assurons que ces actifs sont traités correctement et utilisés conformément à aux lois et réglementations pertinentes. Nous faisons tout ce que nous pouvons pour prévenir leur perte, vol, endommagement ou utilisation abusive. Nous conservons des données pour remplir des obligations réglementaires et juridiques.

Nous n'utilisons pas de tels actifs pour des activités qui ne sont pas liées à UBS ou à des fins personnelles.

Santé et sécurité

Nous n'entreprenons jamais d'actions susceptibles de mettre des gens en danger ou de leur porter atteinte de quelque façon que ce soit, qu'il s'agisse de collègues, de clients, de partenaires, de concurrents, de visiteurs ou de toute autre personne.

Nous aménageons des environnements de travail sûrs et respectueux des règles de santé et de sécurité. Ces précautions nous permettent de disposer de conditions de travail sûres et saines dans lesquelles notre dignité est respectée.

Société et environnement

Intégration de la performance sociale et financière

Nous intégrons les performances sociales à nos performances financières dans l'intérêt mutuel de nos clients et de notre banque.

C'est pour cela que nous sommes constamment en quête de méthodes de travail plus performantes qui soient respectueuses de l'environnement et socialement responsables.

Cette volonté passe par la surveillance, la gestion et la réduction des impacts négatifs que nous sommes susceptibles de générer sur l'environnement et les droits de l'homme. Elle suppose aussi de gérer les risques sociaux et environnementaux auxquels sont exposés nos actifs et ceux de nos clients. Enfin, elle se traduit par une recherche d'opportunités d'investissement durables pour nous-mêmes et nos clients.

Investissement dans nos communautés

Nous recherchons en permanence de nouveaux moyens de contribuer au bien-être de nos communautés locales en apportant un soutien financier ou non financier aux activités caritatives, y compris par notre implication dans le bénévolat.

Violation du Code

Procédures disciplinaires

Toute personne qui enfreint les règles (qu'il s'agisse de notre Code, des politiques (policies) UBS ou des lois, règles et réglementations externes) s'expose à des conséquences allant de la réprimande et l'avertissement au licenciement.

Ces conséquences concernent non seulement la personne qui a enfreint les règles, mais également son supérieur hiérarchique et toute personne qui était au courant de cette faute et ne l'a pas signalée.

Lorsqu'une personne enfreint la loi, nous n'hésitons pas à en notifier les autorités compétentes.

Application du Code

Nous adhérons à ce Code à tout moment et sans exception à tous les échelons de notre banque, à commencer par notre Conseil d'administration.

UBS n'acceptera aucune justification ou excuse en cas de violation du Code, quel que soit le motif invoqué (intérêt, commodité, avantage concurrentiel ou demande émanant d'un client ou d'une autre personne).

Amendements au Code

Le Code définit la façon dont nous opérons. Il fait l'objet de révisions régulières afin de s'assurer qu'il reflète nos principes et nos normes et qu'il est conforme au droit. En cas d'amendement, chaque collaborateur en est systématiquement notifié.

Déclaration d'acceptation

Dans le cadre de notre procédure de déclaration d'acceptation, chacun d'entre nous déclare avoir lu et voir lu et accepté le Code.

Lancement d'alerte

Nous signalons immédiatement toute suspicion de violation du Code à notre supérieur hiérarchique ou à notre représentant Compliance local. Nous pouvons aussi la signaler de façon confidentielle à nos équipes Legal ou Compliance & Operational Risk Control en utilisant les procédures de lancement d'alerte (whistle-blowing).

UBS ne punira ou ne réprimandera jamais une personne qui signale ce genre d'infraction ou de violation en toute bonne foi.

UBS attend de ses supérieurs hiérarchiques qu'ils transmettent et signalent toute violation des lois, des règles, des réglementations, des politiques (policies), des normes professionnelles et des principes du Code.

Questions au sujet du Code

Toute question portant sur une partie de ce Code ou sur son interprétation dans la pratique doit être transmise au Group General Counsel ou au Global Head of Compliance & Operational Risk Control.

UBS Group SA
Case postale
CH-8098 Zurich

ubs.com

